

Ressources Budgétaires - Création de nouveaux supports éducatifs - Fixation des tarifs pour 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le renouvellement des supports de communication et d'information de la campagne anti-tabagique «Besançon Non Fumeur» conduit en mai 1998 à la création et l'impression de nouveaux supports qui seront mis à disposition des particuliers et des professionnels de la santé.

Dans le tableau des tarifs, droits et redevances délivrés par le Service Hygiène-Santé, les informations figurant sous la rubrique «documents éducatifs pour la santé» (chapitre 92.30/ 7088 - service 50000) doivent donc être complétées de la façon suivante :

Articles	L'unité	Lot de 2 unités	Lot de 5 unités	Lot de 10 unités
Affiche «ras le casque» format affiche Decaux	70 F	115 F	230 F	-
Affiche «ras le casque» format 30 x 40 cm	-	30 F	55 F	-
Autocollant «ras le casque»	-	-	30 F	55 F
Dépliant Loi Evin	-	-	30 F	55 F

Les tarifs proposés pour ces articles nouveaux ont été étudiés afin de réaliser un équilibre entre la volonté d'assurer des ressources budgétaires à la collectivité et le souci de ne pas bloquer la demande par des valeurs unitaires trop prohibitives.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces créations et les tarifs proposés.

«M. DUVERGET : Une simple réflexion : il y a une journée mondiale contre le tabac le 31 mai qui se passe donc un jour férié. Comment agir sur le plan de cette journée dans une ville et dans les établissements scolaires ?

M. LE MAIRE : Dans les établissements scolaires, ce sera difficile.

M. RUEFF : C'est la raison pour laquelle toute l'action à Besançon est prévue mercredi prochain. Il y aura une conférence de presse le matin à 11 heures et l'après-midi une action avec les jeunes sur la place Saint-Pierre. Vous êtes tous cordialement invités à y participer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Hygiène-Santé et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.